



Mode de vie

ÉCOLE DES MOISSONS



Respect, engagement et persévérance





Règles de conduite et mesures de sécurité

L'école **Des Moissons** prône une approche positive de la gestion des comportements. Les comportements attendus seront donc enseignés par l'équipe-école en s'appuyant sur les valeurs de l'école. Les bons comportements seront félicités et reconnus lorsqu'ils seront bien démontrés.

En contrepartie, lors de manquement à ces valeurs, des conséquences logiques et éducatives, en lien avec le geste posé, seront déterminées et appliquées. Des mesures d'aide et de soutien pourraient également être offertes dans les cas de gestes graves ou, encore, lorsqu'un même problème se vivrait à répétition.

3 valeurs auxquelles nous tenons à l'école Des Moissons

Le respect

Je démontre une attitude, des gestes et des paroles bienveillantes envers les autres et mon environnement.

L'engagement

Je participe activement à mes apprentissages en démontrant de la volonté à les mener à terme.

La persévérance

Je donne le meilleur de moi-même en utilisant les stratégies et les ressources disponibles.

NOUS VOULONS ENTENDRE → Des mots qui font du bien

NOUS VOULONS VOIR → Des relations agréables

NOUS VOULONS RESSENTIR → Du bien-être





Directive concernant le vouvoiement

À compter de janvier 2025, le vouvoiement et l'appellation monsieur/madame seront obligatoires, en conformité avec le Règlement sur les règles de conduite dans les écoles mis en place par le ministre de l'Éducation.

Directive concernant les cellulaires

Il est interdit qu'un élève apporte un cellulaire à l'école. Si la directive n'est pas respectée, le cellulaire sera confisqué et les parents seront avisés.

Code vestimentaire

*Il est important d'identifier tous les effets personnels de votre enfant.

- Les camisoles et les robes doivent avoir des bretelles ayant une largeur de 2 doigts. Il est donc interdit de porter des bretelles de type « spaghetti ».
- On ne doit pas voir les sous-vêtements
- Les seins, les fesses et le ventre doivent être cachés.
- Pour des raisons de sécurité, des souliers avec le talon couvert sont exigés.





Les conséquences à la suite d'une inconduite

Dans le contexte d'une intervention éducative, tout intervenant prend en considération les deux éléments suivants :

1. Les personnes impliquées

2. L'évènement et son contexte

Lignes directrices :

- Conséquences logiques et éducatives attribuées dans le respect de l'élève.
- Possibilité pour l'élève de s'expliquer auprès d'un adulte.
- L'adulte-témoin ou une personne-ressource assure un suivi.

Nos interventions visent :

- L'éducation à la vie en société
- La réparation d'un dommage à autrui
- La perte temporaire d'un droit dans la vie scolaire

Pour t'encourager, nous mettons en place un système afin de célébrer nos réussites:

- Lorsque tu respectes les attentes en lien avec notre valeur vedette, tu reçois une brindille.
- Lorsque les élèves de ton groupe et toi accumulez 10 brindilles, nous les échangeons contre un sac de paille que nous allons porter sur le visuel d'une grange.
- Lorsque tous les groupes ensemble auront accumulé le nombre de sacs de paille déterminé en fonction du défi à relever, tous les élèves et les membres du personnel participent à une célébration.





L'intimidation et la violence, il faut que ça cesse !

Notre but premier est de rendre chaque élève autonome face à la résolution de conflit. **MAIS**, lorsqu'il y a de l'intimidation, il est important d'amener l'enfant à consulter **IMMÉDIATEMENT** un adulte, qu'il soit victime ou témoin.

Dénoncer, c'est aider !

INTIDIMATION, VIOLENCE ou CONFLIT ?

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence

Tout **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Les définitions suivantes sont inscrites dans la Loi sur l'instruction publique et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

Violence ou intimidation \neq Conflit entre élèves

Lorsque le geste n'est pas intentionnel ou lorsqu'il n'y a pas de rapport de force ou de répétition dans le temps, on peut supposer que ces situations correspondent à des conflits. Des mesures s'imposent également. Dans ces cas, le traitement différera cependant quelque peu.

Il est donc important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre élèves qui impliquent généralement des opposants de forces égales à caractère non répétitif et qui sont plutôt isolés dans le temps.





Formes de comportement d'intimidation

Catégorie	Graves	Très graves*
Agression physique	-Pousser -Bousculer -Cracher -Frapper -Donner un coup de pied	-Menacer avec une arme -Dégrader des biens -Voler
Agression verbale	-Se moquer -Injurier -Regarder de travers -Tourmenter	-Appels téléphoniques d'intimidation -Défis dangereux -Contrainte -Courriels ou intimidation par clavardage -Extorsion -Sarcasmes racistes, sexistes, homophobes -Menaces verbales de violence, de blessures ou contre des biens
Aliénation sociale	-Commérer -Embarrasser -Placer l'élève dans une situation qui le ridiculise - Exclure d'un groupe -Faire courir des rumeurs	-Inciter à la haine -Faire circuler des rumeurs malveillantes -Aliénation raciste, sexiste, homophobe -Faire prendre un blâme -Humilier publiquement

Daniel Martin et Raymond Tozzi, mai 2003

* Les formes dites « très graves » d'intimidation peuvent être sanctionnées par le Code Criminel

Adapté de « Pleins feux sur l'intimidation », B.C., 1999

Plan de lutte de l'École des Moissons

Quelle est la place du parent dans le plan de lutte de l'école ?	Comment s'y prendre pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte ?
<p>La place du parent est très importante et plusieurs mesures favorisent la collaboration entre l'école et les parents.</p> <p>Les parents doivent lire la section « L'intimidation et la violence, il faut que ça cesse! » avec leur enfant et signer l'engagement avec lui.</p> <p>Les parents assurent le suivi des conséquences et/ou les gestes réparateurs en signant le suivi des inconduites.</p> <p>Dans chaque cas de violence ou d'intimidation, les parents sont avisés par un intervenant de l'école.</p>	<p>À notre école, que je sois un élève victime ou un élève témoin, que je sois un membre du personnel ou un parent, je dénonce tout acte d'intimidation ou de violence.</p> <p>Je dois :</p> <ul style="list-style-type: none"> --> Rencontrer un intervenant (enseignant, éducateur spécialisé, professionnel ou direction). --> Utiliser la boîte de dénonciation. <p>On peut aussi communiquer avec la direction :</p> <p>La plainte est confidentielle.</p>





Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

Des actions sont immédiatement prises lors d'un acte d'intimidation ou de violence :

- Rencontrer l'élève (victime, témoins et intimidateur);
- Évaluer si une sanction est requise;
- Déterminer les interventions éducatives ou de sanctions à faire et les appliquer;
- Prévenir les parents et informer le titulaire de l'élève;
- Évaluer la possibilité de récidive et les mesures de prévention.

Sanction disciplinaires

Pour chacune des interventions relevant de la violence ou de l'intimidation, les parents sont avisés. À tout moment, la direction se réserve le droit d'adapter la conséquence selon la gravité de l'action commise (pouvant aller des excuses écrites jusqu'à la suspension externe).

Suivi des signalements et des plaintes

Pour chaque signalement ou plainte, l'école a le devoir :

- D'assurer un suivi;
- D'évaluer l'intensité et la récidive du geste;
- D'appliquer le protocole d'intervention approprié à la situation;
- De s'assurer que des mesures correctives sont mises en place.

Cyberintimidation

Il est interdit de tenir des propos qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation des membres du personnel, d'élèves ou encore de leurs proches. Il est aussi interdit de publier ou d'afficher des photos du personnel ou des élèves prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires, sans l'autorisation de la direction, laquelle s'assurera d'avoir obtenu le consentement des personnes concernées (ou des parents) avant de donner son autorisation. Ces règles s'appliquent aussi lors de l'utilisation des médias sociaux, blogues, sites de clavardage et autres outils technologiques pendant ou à l'extérieur des heures de classe, à l'école ou ailleurs.





Formulaire d'engagement

Envers les règles de conduite de l'école et la politique de
TOLÉRANCE ZÉRO par rapport à la violence et l'intimidation.

Mon rôle d'élève

Je, _____, m'engage à adopter des comportements de
(nom de l'élève)
tolérance, de coopération et de respect envers tous les élèves et les adultes de l'école Des Moissons.

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite et les mesures de sécurité à l'école. Pour mon bien-être et celui de mes amis, je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année scolaire.

Signature de l'élève : _____

Le rôle des parents

Le rôle des parents dans le mode de vie est très important. Lorsque l'école vous informe d'une inconduite, il est important d'en discuter avec votre enfant. En soutenant les actions de l'école, votre enfant ressent l'étroite collaboration entre l'école et la maison ce qui est bénéfique à son développement et à son équilibre.

Si vous avez des questions à la suite d'une intervention, n'hésitez pas à nous écrire ou à nous téléphoner pour clarifier la situation. Dans la mesure du possible, il est important d'éviter de parler de l'école ou des intervenants de façon négative devant son enfant. En effet, ce genre de situation peut entraîner un conflit de loyauté pour celui-ci et, il pourrait alors se justifier d'avoir agi ainsi.

Comme parent, j'ai pris connaissance des règles de conduite et des mesures de sécurité à l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à supporter le personnel de l'équipe-école dans l'application de celles-ci tout au long de l'année scolaire.

Signature parentale: _____

Le rôle de l'enseignant

Comme intervenant de l'école, je m'engage à t'accompagner tout au long de ton année scolaire et à t'aider à bien comprendre les règlements du mode de vie et leurs conséquences. Je t'encouragerai dans tes efforts et tes démarches.

Signature du titulaire: _____

